

FORMATIONS CERTIFIANTES



« LE REFERENT DE LA BIENTRAITANCE et de l'ETHIQUE DU « PRENDRE SOIN »

La Haute Autorité de Santé (ANESM) a établi depuis 2008, des Recommandations, dans le cadre des bonnes pratiques. Cette dernière définit la Bienveillance comme étant « une démarche collective pour identifier l'accompagnement le meilleur possible pour l'utilisateur, le salarié, le résident, le patient et les proches, dans le respect des droits et dans l'adaptation la plus juste à ses besoins ».

La Notion de Bienveillance, plus récente dans sa déclinaison professionnelle, se situe au niveau de l'intention des professionnels. Elle consiste à aborder l'autre, le plus fragile, avec une attitude positive et avec l'intérêt de favoriser un mieux-être pour lui ; La Notion de « Prendre soin ... » se réfère à un accompagnement de proximité où une place importante est donnée à l'expérience des professionnels qui travaillent au plus près des personnes dépendantes, handicapées et fragilisées. La Notion de reconnaissance est également éclairante. Cette approche met l'accent sur l'importance pour toute personne d'être regardée favorablement par ceux qui l'entourent pour développer une image positive d'elle-même et en conséquence, pour déployer ses capacités au mieux. Utiliser le terme de bienveillance oblige en effet, les professionnels à garder en mémoire, la trace de la négligence voire de la maltraitance. Ainsi, la bienveillance, démarche volontariste, situe les intentions et les actes des professionnels dans un horizon d'amélioration continu des pratiques tout en conservant une empreinte de vigilance incontournable. La bienveillance est à la fois une démarche positive et Mémoire de risque.

Le professionnel « référent de la Bienveillance et l'éthique du CARE » est la personne ressource, au sein de la structure, de l'entreprise ou à domicile, dont le rôle est de faciliter une meilleure approche de cette notion de bienveillance au quotidien et ce que le référent peut proposer comme alternative à un mieux-être autant des salariés que des publics accueillis en établissement ou entreprise, de tout secteur confondu.

Ce référent accompagne le salarié, le résident, les proches, l'équipe, la personne en situation de vulnérabilité, en posant des limites de l'intervention. La certification donne à ses titulaires les compétences nécessaires à la prise en charge globale, non médicale, de personnes fragilisées pouvant souffrir de négligence ou de non-bienveillance, afin de proposer des outils et un accompagnement adapté autant auprès des professionnels en difficulté que des personnes vivant en structures collectives. Cette dernière favorisera également de repérer les salariés d'entreprise qui ne vont pas bien et leur proposer des outils de ressourcement adaptés ou bien de proposer un accompagnement plus spécifique pour les salariés qui le souhaitent (Psychologue, sophrologue, etc).

Organisation de la formation	
Public concerné	Aides-soignantes, AMP, auxiliaires de vie, infirmières, psychologues, chefs de service, éducateurs spécialisés, assistantes sociales, tout professionnel qui désire contribuer au mieux-être des autres collaborateurs.
Durée	70 heures, soit 10 jours , de formation en présentiel, sur 5 mois, à raison de 2 jours par mois.
Prérequis	Professionnels qui côtoient les personnes vulnérables ou salariés d'entreprises.
Certification	Répertoire spécifique- France COMPETENCES-
Nombre de places	14 par groupe
Contact	Catherine.villepreux@elkae.fr ou 0617305208

FORMATIONS CERTIFIANTES



BLOCS DE COMPETENCES

Les Missions du Référent de la Bienveillance :

Le référent restera à « l'écoute », dans sa structure d'appartenance et dans le fonctionnement au quotidien auprès des plus vulnérables.

Assurer un « Mieux-être » des individus qu'ils soient professionnels, résidents, patients, familles et proposer des outils de ressourcement, c'est se centrer sur les solutions et non les causes.

C'est une démarche collective de la structure ou de l'entreprise, que de souhaiter et vouloir aller dans le même sens et veiller à un mieux-être pour tous.

Favoriser la constitution d'un groupe de vigilance interne à l'établissement pour favoriser la réflexion, l'approche et les limites de cet accompagnement auprès des personnes dépendantes, fragilisées, en fin de vie et de leurs proches.



BLOC 1 : Identifier et estimer le profil de la personne accompagnée afin de définir ses besoins (physiologiques, psychiques, affectifs, etc) ses difficultés et ses ressources, par la maîtrise de la communication (verbale et non verbale) et de la pratique de la relation d'aide.

BLOC 2 : Mettre en œuvre et respecter le cadre de l'accompagnement, dans l'approche de la bienveillance, afin de mieux répondre aux demandes de la personne dite vulnérable, par l'approche d'un cadre d'intervention (concepts et notions : cadre légal, réseau terminologie, notions d'éthique, de déontologie, de souffrance, etc) et favoriser dans sa pratique professionnelle, le déploiement d'un approche bienveillante, de manière générale et collective.

BLOC 3 : S'approprier la posture de référent de la bienveillance, dans la prise en charge globale, afin d'être identifié comme personne ressource, pour relayer, partager, transmettre, informer, soutenir, échanger, écouter, avec le professionnel vulnérable en autre, par le biais de sa posture professionnelle

BLOC 4 : Accompagner les personnes en situation de vulnérabilité (Professionnels, salariés, personnes âgées, handicapées, malades, les proches, dans le cadre de la prise en charge globale, afin d'anticiper les situations particulières difficiles et de favoriser la réflexion collégiale et interdisciplinaire, quel que soit le lieu de prise en charge, par le biais des outils de l'accompagnement (Pratique de la relation d'aide,

